



Membres en exercice :	27
Membres présents :	17
Suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	17
Votes Contre :	
Abstention :	..

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le
Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille dix-neuf, le Lundi 13 Janvier 2020, suite à la convocation du 07 janvier, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza, OPET Ghislaine, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint*), MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonnette, MORVAN Philippe, MICHALON Irmine, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, ALIDOR Fritz (*arrivé à 18h45*), SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, GAMIETTE Liliane (Conseillers municipaux)

Absents excusés : MOBETIE Marie-France (conseillère municipale)

Sont absents : MANIOC Alain, GOUBIN Fred, APPOLINAIRE Lionel, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, SABAS Sydney, MATHIASIN Max, JEAN née SABAS Lydie, BALZINC Théogat, FLÉMIN Félix, (3^{ème} Adjoint, conseillers municipaux),

Secrétaire de séance : Guillaume ALPHONSE

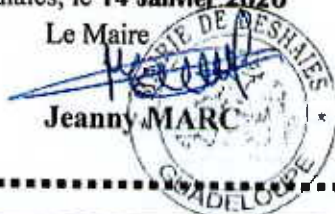
Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le 14 Janvier 2020

Le Maire

Jeanny MARC



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

Exposé des motifs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°19/07/117 du Conseil Municipal et délibération 2019/05/01 du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles il a été approuvé la remunicipalisation de la Caisse des Ecoles au 01^{er} janvier 2020 ;

Dans ce cadre il convient de créer et d'intégrer une nouvelle direction nommée Affaires Scolaires.

DISPOSITIFS DECISIONNELS

Le Maire,

Vu notamment l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération 19/07/117 du Conseil Municipal portant remunicipalisation de la Caisse des Ecoles

Vu la délibération 2019/05/01 du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles adoptant la remunicipalisation de la Caisse des Ecoles

Conseil Municipal du 13 janvier 2020- Délibération N°2020/01/02



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

DELIBERATION n° 02

N° d'Inscription au Registre

-20 / 01 / 02



Envoyé en préfecture le 14/01/2020

Reçu en préfecture le 14/01/2020

Affiché le 14/01/2020

ID : 971-219711116-20200113-M20200102-DE

N°d'affichage : /SEC/2020/02

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 13 janvier 2020

Vu la délibération 20/01/01 portant modification du tableau des effectifs de l'établissement MAIRIE suite au transfert automatique des agents pour cause de remunicipalisation de la Caisse des Ecoles au 01 janvier 2020,

Considérant la nécessité de créer le Pôle « Affaires scolaires »

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 10 janvier 2020.

Après échange de vues

DECIDE à l'UNANIMITE

Article 1 : D'APPROUVER la modification de l'organigramme des services ci-annexé.

Article 2 : DE DONNER pouvoir au Maire pour accomplir toutes formalités administratives et signer tous actes et documents pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

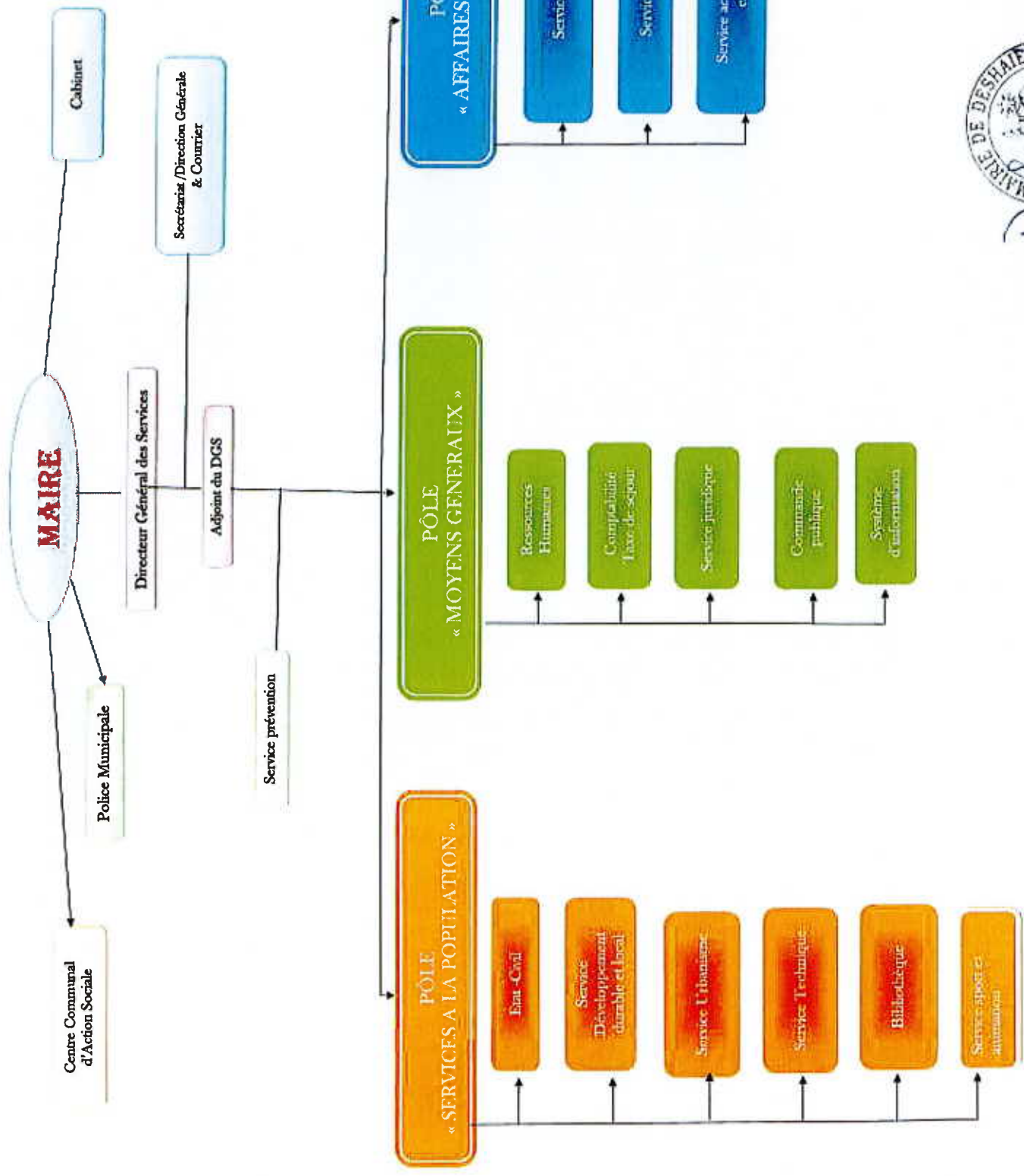
Deshaies, le 13 janvier 2020

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme



Le Maire

Jeanny MARC



CT 10 JANVIER 2020